N° 5124²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE REGLEMENT GRAND-DUCAL

modifiant le règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail tel que modifié par le règlement grand-ducal du 17 août 1997

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(6.6.2003)

Par sa lettre du 5 mai 2003, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de règlement repris sous rubrique.

Ce projet a pour but d'améliorer la sécurité des travailleurs exécutant des travaux de courte durée en hauteur en transposant intégralement la directive 2001/45/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2001 modifiant la directive 89/655/CE du Conseil concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail.

Malgré que ses dispositions créent des inconvénients et des coûts supplémentaires aux entreprises effectuant des travaux en hauteur, les éléments pour réduire les accidents et notamment les accidents mortels de chute de hauteur prévalent.

De ce fait, et après consultation de ses ressortissants, la Chambre des Métiers n'a pas d'objections à formuler à l'égard du texte lui soumis.

Luxembourg, le 6 juin 2003

Pour la Chambre des Métiers,

*Le Directeur,*Paul ENSCH

*Le Président,*Paul RECKINGER